

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE".

FORMULE E.

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE
BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE
Comté de Riv. du Loup (Comté provincial) Municipalité civile de Raudot-Cantou (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX		ÉPOUSE	
2. Nom et prénoms	<u>Furcotte J. Léon</u>	12. Nom et prénoms	<u>Soucy M. Antoinette</u>
3. Occupation	<u>Colon</u>	13. Occupation	<u>Ménagère</u>
4. Célibataire, veuf ou divorcé	<u>Célibataire</u>	14. Célibataire, veuve ou divorcée	<u>Célibataire</u>
5. Âge	<u>36 ans</u>	15. Âge	<u>22 ans</u>
6. Religion	<u>Catholique - Romaine</u>	16. Religion	<u>Catholique - Romaine</u>
7. Résidence	<u>St. Rite</u> (Domicile habituel)	17. Résidence	<u>St. Rite</u> (Domicile habituel)
8. Lieu de naissance	<u>Prov. de Qué.</u> (Province ou pays)	18. Lieu de naissance	<u>Prov. de Qué.</u> (Province ou pays)
9. Lieu de naissance de son père	<u>"</u> (Province ou pays)	19. Lieu de naissance de son père	<u>Prov. de Qué.</u> (Province ou pays)
10. L'époux sait-il lire?	<u>Oui</u>	20. L'épouse sait-elle lire?	<u>Oui</u>
11. L'époux sait-il écrire?	<u>Oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire?	<u>Oui</u>

22. Date du mariage 19 août (jour) 1942 (année) 23. Par licence ou par bans par bans

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—
(a) Nom de la paroisse ou église St. Rite (b) Municipalité civile de Raudot
(c) Date 19 août (jour) 1942 (année) (d) Comté provincial de Riv. du Loup

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil
dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait Hector Lanouette P. M. eccl.
115758
Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici.....

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

ÉCRIRE LISIÈREMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE.
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.